

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|------------------|---|
| Forme du produit | : Mélange |
| Nom commercial | : SHUFILL HOOFPACKING BLUE SHORE SUPER SOFT (A) 660GR / 2½ KG |
| UFI | : 7F93-7SHU-37RT-EEVA |
| Code du produit | : 250105660/250105025 |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

| | |
|-------------------------------------|-------------------------------|
| Catégorie d'usage principal | : Utilisation professionnelle |
| Utilisation de la substance/mélange | : Matériau de rembourrage |

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Glue-U Adhesives B.V.
Droogdokkenland , 8
5026 SR Tilburg – Noord-Brabant
Nederland
T 013 - 545 3118
sales@glue-u.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence | Commentaire |
|------------|---|---------------------------------------|-------------------|---|
| Belgique | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid | Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel | +32 70 245 245 | Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal) |
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U | 4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9 | +33 2 41 48 21 21 | |
| Luxembourg | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid | Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel | +352 8002 5500 | Numéro gratuit avec accès 24/24 et 7/7. Des experts répondent à toutes les questions urgentes sur des produits dangereux en français ou en allemand |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

SHUFILL HOOFPACKING BLUE SHORE SUPER SOFT (A) 660GR / 2½ KG

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Contient des substances PBT/vPvB $\geq 0.1\%$ évaluées conformément à l'annexe XIII de REACH.

Contient des substances PBT/vPvB $\geq 0.1\%$ évaluées conformément à l'annexe XIII de REACH

| Composant | |
|--|---|
| DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6) | Cette substance remplit les critères PBT du règlement REACH, annexe XIII Cette substance remplit les critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII |
| DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6) | Cette substance remplit les critères PBT du règlement REACH, annexe XIII Cette substance remplit les critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII |
| OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE (556-67-2) | Cette substance remplit les critères PBT du règlement REACH, annexe XIII Cette substance remplit les critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII |

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

| Composant | |
|---|---|
| DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE(541-02-6) | La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission |
| DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE(540-97-6) | La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission |
| OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE(556-67-2) | La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission |

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune donnée disponible

SHUFILL HOOPACKING BLUE SHORE SUPER SOFT (A) 660GR / 2½ KG

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

3.2. Mélanges

Remarques : Contient des polydiméthylsiloxanes avec des groupes fonctionnels, des charges et un pigment de couleur
Contient un composé complexe de platine

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|--|--|--------|---|
| PARAFFIN OIL | N° CAS: 8042-47-5 N° CE: 232-455-8 N° REACH: 01-2119487078-27 | 5 – 10 | Asp. Tox. 1, H304 |
| FARINE DE CRISTOBALITE | N° CAS: 14464-46-1 N° CE: 238-455-4 | 5 – 10 | STOT RE 1, H372 |
| DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE substance de la liste candidate REACH (Decamethylcyclopentasiloxane (D5)) | N° CAS: 541-02-6 N° CE: 208-764-9 N° REACH: 01-2119511367-43 | < 0,5 | Non classé |
| DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE substance de la liste candidate REACH (Dodecamethylcyclohexasiloxane (D6)) | N° CAS: 540-97-6 N° CE: 208-762-8 N° REACH: 01-2119517435-42 | < 0,5 | Non classé |
| OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE substance de la liste candidate REACH (Octamethylcyclotetrasiloxane (D4)) | N° CAS: 556-67-2 N° CE: 209-136-7 N° Index: 014-018-00-1 N° REACH: 01-2119529238-36 | < 0,5 | Flam. Liq. 3, H226 Repr. 2, H361f Aquatic Chronic 4, H413 |

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Permettre au sujet de respirer de l'air frais.
Premiers soins après contact avec la peau : Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et soigneusement avec de l'eau ou un collyre.
Premiers soins après ingestion : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Faire boire beaucoup d'eau. Boire l'eau à petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. En cas de malaise consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Aucun renseignement disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Coordonner l'équipement de lutte contre l'incendie à l'environnement.

SHUFILL HOOFPACKING BLUE SHORE SUPER SOFT (A) 660GR / 2½ KG

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Non inflammable. La vapeur peut former un mélange explosif au contact de l'air.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Utiliser un appareil respiratoire autonome individuel (ARI) et un vêtement de protection étanche au gaz et résistant aux produits chimiques.

Autres informations : Utiliser de l'eau pulvérisée pour la protection personnelle et pour refroidir les vaisseaux exposés. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Collectez séparément l'eau d'extinction contaminée ; celle-ci ne doit pas atteindre le système d'égouts.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (par exemple sable, diatomite, neutralisant d'acide ou liant universel). Traiter les déchets absorbés comme décrit dans le chapitre sur l'élimination des déchets.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées (voir section 7). Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la rubrique 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Aucune mesure spécifique nécessaire.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Aucune mesure spéciale de protection contre l'incendie n'est requise.

Mesures d'hygiène : Retirer les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans l'emballage d'origine. Stocker dans un endroit bien ventilé. Éviter le contact avec les aliments et les boissons.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts. Métal en poudre.

Informations sur le stockage en commun : Ne pas stocker en association avec des acides, des bases, des métaux en poudre tels que des oxydes métalliques (stimulation de la libération d'hydrogène).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SHUFILL HOOFPACKING BLUE SHORE SUPER SOFT (A) 660GR / 2½ KG

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

| FARINE DE CRISTOBALITE (14464-46-1) | |
|---|----------------------------------|
| UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL) | |
| IOEL TWA | 0,075 mg/m³ Origine: Public 8 hr |

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

En cas de manipulation à ciel ouvert, des installations avec une ventilation d'extraction locale doivent être utilisées. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. EN 166

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Vêtements antistatiques, résistants aux produits chimiques et à l'huile qui couvrent complètement la peau. Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques. EN 1149. EN 340. EN ISO 13688. EN-13034/6. Enlever vêtements et chaussures contaminés. Se laver les mains avant les pauses et après le travail

Protection des mains:

Lors de la manipulation d'agents chimiques, seuls des gants de protection chimique avec un marquage CE comprenant un numéro de test à quatre chiffres peuvent être portés. Vérifier l'étanchéité / l'imperméabilité avant utilisation. Porter des gants appropriés. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant. Gants de protection en caoutchouc nitrile. Gants résistants aux produits chimiques (conformément à la norme européenne EN 374 ou similaire). Le temps de pénétration du matériau des gants mentionné >30 - < 60 minutes. Epaisseur du matériau : >= 0,38

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire. Masque complet / demi / quart (EN 136/140). Type ABEK-P2 (filtre combiné pour gaz, vapeurs et particules, code couleur: marron / gris / jaune / vert / blanc)

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

SHUFILL HOOFPACKING BLUE SHORE SUPER SOFT (A) 660GR / 2½ KG

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|--|
| État physique | : Solide |
| Couleur | : Blanc. |
| Apparence | : Pâte. |
| Odeur | : Caractéristique. |
| Seuil olfactif | : Pas disponible |
| Point de fusion | : Pas assez. |
| Point de congélation | : Pas disponible |
| Point d'ébullition | : Pas assez. |
| Inflammabilité | : Non applicable Non applicable. |
| Propriétés comburantes | : Non oxydant. |
| Limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible |
| Limite inférieure d'explosivité (LIE) | : Pas assez. |
| Limite supérieure d'explosivité (LSE) | : Pas assez. |
| Point d'éclair | : > 100 °C Méthode DIN 51755 |
| Température d'auto-inflammation | : > 400 °C Méthode DIN 51794 |
| Température de décomposition | : > 180 °C |
| pH | : Pas assez. |
| pH solution | : Pas disponible |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : 1400000 mPa·s Méthode Viscosité Brookfield |
| Solubilité | : insoluble dans l'eau. Eau: Pas assez. Ethanol: Pas assez. Ether: Pas assez. Acétone: Pas assez. Solvant organique: Pas assez. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | : Pas assez. |
| Pression de vapeur | : < 10 hPa |
| Pression de vapeur à 50 °C | : Pas disponible |
| Densité | : 1,5 g/cm ³ @ 20 °C Méthode DIN 51757 |
| Densité relative | : Pas disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Pas assez. |
| Taille d'une particule | : Pas disponible |
| Distribution granulométrique | : Pas disponible |
| Forme de particule | : Pas disponible |
| Ratio d'aspect d'une particule | : Pas disponible |
| État d'agrégation des particules | : Pas disponible |
| État d'agglomération des particules | : Pas disponible |
| Surface spécifique d'une particule | : Pas disponible |
| Empoussiérage des particules | : Pas disponible |

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

SHUFILL HOOFPACKING BLUE SHORE SUPER SOFT (A) 660GR / 2½ KG

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

10.2. Stabilité chimique

Stable à des températures ambiantes normales et lorsque utilisé conformément aux recommandations.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Température > 150 °C.

10.5. Matières incompatibles

Ne se combine pas avec des acides, des bases, des alcools, des poudres métalliques ou des oxydes métalliques (favorise la libération d'hydrogène).

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Hydrogène. À une température d'env. 150 °C une petite quantité de formaldéhyde peut être libérée par dégradation oxydative.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

| | |
|-----------------------------|---|
| Toxicité aiguë (orale) | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Aucune donnée toxicologique n'est disponible pour le produit. Pour les produits de composition comparable, une valeur de DL50 > 5000 mg / kg (orale, rat) a été trouvée. |
| Toxicité aiguë (cutanée) | : Non classé |
| Toxicité aiguë (Inhalation) | : Non classé |

PARAFFIN OIL (8042-47-5)

| | |
|-----------------------|--------------|
| DL50 orale rat | > 5000 mg/kg |
| DL50 cutanée lapin | > 2000 mg/kg |
| CL50 Inhalation - Rat | > 5 mg/l/4h |
| Source | OECD |

DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

| | |
|-----------------------|---------------------------------|
| DL50 orale rat | > 24100 mg/kg Source : GESTIS |
| DL50 cutanée lapin | > 2000 mg/kg Méthode : OECD 402 |
| CL50 Inhalation - Rat | 8,67 mg/l/4h Méthode : OECD 403 |

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

| | |
|------------------|------------|
| DL50 orale rat | 2000 mg/kg |
| DL50 cutanée rat | 2000 mg/kg |

OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE (556-67-2)

| | |
|-----------------------|---|
| DL50 orale rat | 4800 mg/kg Méthode : OECD 401 |
| DL50 cutanée lapin | > 2400 nl/kg Méthode : OECD 402 |
| CL50 Inhalation - Rat | 36 mg/l/4h Méthode : OECD 403 Source : GESTIS |

| | |
|--|---|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis pH: Pas assez. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis pH: Pas assez. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |

SHUFILL HOOPACKING BLUE SHORE SUPER SOFT (A) 660GR / 2½ KG

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| | |
|---|---|
| Mutagénicité sur les cellules germinales | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Cancérogénicité | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité pour la reproduction | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Danger par aspiration | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Indications complémentaires | : Le mélange est classé non dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP] |

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

| | |
|--|------------------------------------|
| Ecologie - général | : Le produit n'est pas écotoxique. |
| Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) | : Non classé |
| Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) | : Non classé |

PARAFFIN OIL (8042-47-5)

| | |
|-----------------------|---------------------------|
| CL50 - Poisson [1] | > 1000 mg/l Source : OECD |
| CE50 - Crustacés [1] | > 100 mg/l |
| CE50 72h - Algues [1] | > 100 mg/l Source : OECD |

DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE

| | |
|-----------------------------|--|
| Indications complémentaires | Pas d'informations complémentaires disponibles |
|-----------------------------|--|

12.2. Persistance et dégradabilité

SHUFILL HOOPACKING BLUE SHORE SUPER SOFT (A) 660GR / 2½ KG

| | |
|------------------------------|---------------|
| Persistance et dégradabilité | Non contrôlé. |
|------------------------------|---------------|

PARAFFIN OIL (8042-47-5)

| | |
|-----------------------------|--|
| Biodégradation | 31 % OECD 301F/ISO 9408/EEC 92/69/V C.4-D 28d |
| Indications complémentaires | Non facilement biodégradable. selon les critères de l'OCDE |

OCTAMETHYLCYCLOTETRA SILOXANE (556-67-2)

| | |
|-----------------------------|--|
| Biodégradation | 3,7 % 29d |
| Indications complémentaires | Non facilement biodégradable. selon les critères de l'OCDE |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

SHUFILL HOOPACKING BLUE SHORE SUPER SOFT (A) 660GR / 2½ KG

| | |
|--|-------------------------------|
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | Pas assez. |
| Potentiel de bioaccumulation | Le produit n'a pas été testé. |

SHUFILL HOOPACKING BLUE SHORE SUPER SOFT (A) 660GR / 2½ KG

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

12.4. Mobilité dans le sol

SHUFILL HOOPACKING BLUE SHORE SUPER SOFT (A) 660GR / 2½ KG

| | |
|----------------------|------------------------------|
| Mobilité dans le sol | Le produit n'a pas été testé |
|----------------------|------------------------------|

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

SHUFILL HOOPACKING BLUE SHORE SUPER SOFT (A) 660GR / 2½ KG

Résultats de l'évaluation PBT

Le dodécaméthylcyclohexasiloxane (D6) répond aux critères actuels de l'annexe XIII du règlement REACH de l'UE pour les substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB) et est inclus dans la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC). Cependant, selon notre connaissance de l'art, le D6 ne peut pas être comparé à des substances connues persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) et / ou vPvB. L'interprétation des données disponibles par l'industrie du silicone indique que les preuves scientifiques obtenues à partir d'essais sur le terrain indiquent essentiellement que le D6 ne conduit pas à une bioamplification dans les chaînes alimentaires aquatiques et terrestres. Dans l'air, le D6 est décomposé par des processus naturels dans l'atmosphère. Les résidus D qui ne se décomposent pas dans l'air de cette manière ne devraient pas s'accumuler de l'air dans l'eau, le sol ou les organismes.

Le décaméthylcyclopentasiloxane (D5) répond aux critères actuels définis à l'annexe XIII du règlement REACH de l'UE pour les substances vPvB et est inclus dans la liste candidate des SVHC. Cependant, selon nos connaissances de l'art antérieur, le D5 n'est pas comparable aux substances PBT et / ou vPvB connues. L'interprétation des données disponibles par l'industrie du silicone montre que les preuves scientifiques obtenues à partir d'essais sur le terrain indiquent essentiellement que le D5 ne conduit pas à une bioamplification dans les chaînes alimentaires aquatiques et terrestres. Dans l'air, le D5 est décomposé par des processus naturels dans l'atmosphère. Les résidus D qui ne se décomposent pas dans l'air de cette manière ne devraient pas s'accumuler de l'air dans l'eau, le sol ou les organismes vivants.

L'octaméthylcyclotétrasiloxane (D4) répond aux critères actuels définis à l'annexe XIII du règlement REACH de l'UE pour les substances PBT et vPvB et est inclus dans la liste candidate des SVHC. Cependant, selon nos connaissances de l'art antérieur, le D4 n'est pas comparable aux substances PBT et / ou vPvB connues. L'interprétation des données disponibles par l'industrie du silicone indique que les preuves scientifiques obtenues à partir d'essais sur le terrain indiquent essentiellement que le D4 ne conduit pas à une bioamplification dans les chaînes alimentaires aquatiques et terrestres. Dans l'air, le D4 est décomposé par des processus naturels dans l'atmosphère. Les résidus D qui ne se décomposent pas dans l'air de cette manière ne devraient pas s'accumuler de l'air dans l'eau, le sol ou les organismes vivants.

Composant

| | |
|--|---|
| DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6) | Cette substance remplit les critères PBT du règlement REACH, annexe XIII Cette substance remplit les critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII |
| DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6) | Cette substance remplit les critères PBT du règlement REACH, annexe XIII Cette substance remplit les critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII |
| OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2) | Cette substance remplit les critères PBT du règlement REACH, annexe XIII Cette substance remplit les critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII |

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Aucun autre effet connu. Éviter le rejet dans l'environnement.

SHUFILL HOOFPACKING BLUE SHORE SUPER SOFT (A) 660GR / 2½ KG

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières. Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Rinçage abondant à l'eau. Les contenants/emballages vides doivent uniquement être envoyés pour recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID /

| ADR | IMDG | IATA | ADN | RID |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification | | | | |
| Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU | | | | |
| Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | | | | |
| Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible |
| 14.4. Groupe d'emballage | | | | |
| Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | | | | |
| Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible |
| Produit non dangereux au sens des réglementations de transport | | | | |

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

Aucune donnée disponible

Transport aérien

Aucune donnée disponible

Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

SHUFILL HOOFPACKING BLUE SHORE SUPER SOFT (A) 660GR / 2½ KG

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

| Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH) | | |
|---|---|--|
| Code de référence | Applicable sur | Titre de l'entrée ou description |
| 40. | OCTAMETHYLCYCLOTE TRASILOXANE | Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n° 1272/2008. |
| 70. | DECAMETHYLCYCLOPE NTASILOXANE ; OCTAMETHYLCYCLOTE TRASILOXANE | Octaméthylcyclotétrasiloxane (D4) ; Décaméthylcyclopentasiloxane (D5) |

Contient une substance de la liste candidate REACH à une concentration $\geq 0.1\%$ ou avec une limite spécifique plus basse:

Decaméthylcyclopentasiloxane (D5) (EC 208-764-9, CAS 541-02-6), Dodecaméthylcyclohexasiloxane (D6) (EC 208-762-8, CAS 540-97-6),

Octaméthylcyclotétrasiloxane (D4) (EC 209-136-7, CAS 556-67-2)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Autres informations, restrictions et dispositions : Attention :Conseils supplémentaires 850/2004/EC, 79/11/EEC, 689/2008/EC. légales

15.1.2. Directives nationales

Classe de danger pour l'eau (WGK): 1 (D) Peu dangereux pour l'eau

Allemagne

Restrictions professionnelles : Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des mères actives (MuSchG)

Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des jeunes au travail (JArbSchG)

Classe de danger pour l'eau (WGK) 2 : WGK: 2, Significativement dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

Danemark

Réglementations nationales danoises : Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SHUFILL HOOFPACKING BLUE SHORE SUPER SOFT (A) 660GR / 2½ KG

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 16: Autres informations

| Indications de changement | | | |
|---------------------------|---|--------------|-----------|
| Rubrique | Élément modifié | Modification | Remarques |
| | Remplace la version de | Modifié | |
| 4.1 | Premiers soins après contact avec la peau | Modifié | |
| 9.1 | Densité | Modifié | |

| Abréviations et acronymes: | |
|----------------------------|---|
| ADN | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures |
| ADR | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route |
| N° CAS | Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service |
| CLP | Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008 |
| DNEL | Dose dérivée sans effet |
| CE50 | Concentration médiane effective |
| N° CE | Numéro de la Communauté européenne |
| EN | Norme européenne |
| IATA | Association internationale du transport aérien |
| IMDG | Code maritime international des marchandises dangereuses |
| CL50 | Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane) |
| LD50 | Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) |
| NOEC | Concentration sans effet observé |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques |
| PBT | Persistant, bioaccumulable et toxique |
| PNEC | Concentration(s) prédite(s) sans effet |
| REACH | Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006 |
| RID | Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer |
| WGK: | Classe de pollution des eaux |
| vPvB | Très persistant et très bioaccumulable |

Sources des données

: Les informations de nos fournisseurs, telles que les données de la "Base de données des substances enregistrées" de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) sont utilisées pour établir la fiche de données de sécurité. Méthode de classification: . Propriétés physiques et chimiques: la classification est basée sur les résultats des mélanges testés. Dangers pour la santé et l'environnement: la méthode de classification des mélanges en fonction des composants du mélange (formule de somme). Ces données sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cependant, ils ne garantissent pas les propriétés du produit et n'établissent pas de relation juridique contractuelle.

SHUFILL HOOFPACKING BLUE SHORE SUPER SOFT (A) 660GR / 2½ KG

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Autres informations

: Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur. DENEGATION DE RESPONSABILITE
Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Texte intégral des phrases H et EUH:

| | |
|-------------------|--|
| Aquatic Chronic 4 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4 |
| Asp. Tox. 1 | Danger par aspiration, catégorie 1 |
| EUH210 | Fiche de données de sécurité disponible sur demande. |
| Flam. Liq. 3 | Liquides inflammables, catégorie 3 |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H361f | Susceptible de nuire à la fertilité. |
| H372 | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H413 | Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. |
| Repr. 2 | Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 |
| STOT RE 1 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 1 |

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.